



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 59662

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les problèmes que risque de poser le rapprochement prévu entre les sociétés SNECMA et SAGEM. Le 24 février 2004, le Gouvernement annonçait le déclenchement du processus d'ouverture du capital de la SNECMA. Pourtant, dès l'automne 2004 il a annoncé le rapprochement entre la SNECMA et SAGEM, beaucoup plus précocement qu'il ne l'avait annoncé précédemment. Cette subite accélération du processus de privatisation n'est pas sans poser de questions. Le rapprochement envisagé est celui de deux sociétés très dissemblables, ce qui pose problème. Qu'en est-il de la complémentarité de ces deux sociétés alors que le savoir-faire électronique de SAGEM n'est pour l'heure pas applicable dans les systèmes de régulation et calculateurs de la SNECMA ? Quels seraient les avantages que pourraient tirer chacune des deux sociétés de l'implantation mondiale de l'autre ? D'autre part, SAGEM ne consacre que 5,8 % de son chiffre d'affaires en recherche et développement, contre près de 10 % pour la SNECMA : le directoire de la SAGEM risque de ne pas autoriser le maintien à un tel niveau de recherche, technologie, développement et industrie (RTPI). Par ailleurs, la SNECMA a un cycle de production long avec des investissements en matière première lourds, alors que pour SAGEM ce cycle est très court avec des investissements en matières premières beaucoup moins lourds : le directoire de SAGEM risque de modifier ce processus d'industrialisation. Enfin, d'un point de vue social, la SNECMA est structurellement organisée (convention collective, statut, prévoyance, mobilité). Son effectif est de 28 700 personnes en France, contre 12 000 pour la SAGEM qui fonctionne plus comme une PME, avec un fort actionnariat du personnel. Les statuts des personnels sont donc très différents et elle fait part de ses inquiétudes quant aux difficultés que risque de rencontrer une harmonisation de ces statuts. Elle souhaite donc avoir un éclairage sur l'opportunité discutable de ce rapprochement.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59662

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2317